



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/22
7 mars 2005

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-cinquième réunion
Montréal, 4 – 8 avril 2005

PROPOSITIONS DE PROJETS: BHOUTAN

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur les propositions de projet suivantes:

Réfrigération

- | | |
|--|------|
| • Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes: programme pilote pour la conversion de la technologie sans SAO au niveau des utilisateurs finaux du secteur de la réfrigération | PNUD |
| • Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : appui en équipements aux entreprises d'entretien en climatisation et de réparation de climatiseurs d'automobile | PNUD |
| • Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : élaboration de la réglementation sur l'ozone et coopération régionale pour la mise en œuvre | PNUE |
| • Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes: programme de sensibilisation sur l'élimination des SAO en vertu du Protocole de Montréal | PNUE |
| • Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes: programme de formation des formateurs pour les agents de douane et du maintien de l'ordre | PNUE |
| • Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes: programme de formation des formateurs pour le secteur de l'entretien en réfrigération | PNUE |
| • Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes: amélioration des aptitudes techniques et renforcement des capacités en matière de gestion des équipements utilisant les halons | PNUE |
| • Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes: surveillance de la mise en oeuvre du projet de plan | PNUE |

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

**FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS NON PLURIANNUELS
BHOUTAN**

TITRES DES PROJETS**AGENCE BILATÉRALE/AGENCE D'EXÉCUTION**

a)	Mise en œuvre du PGF: programme pilote pour la conversion de la technologie sans SAO au niveau des utilisateurs finaux du secteur de la réfrigération	PNUD
b)	Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : appui en équipements aux entreprises d'entretien en climatisation et de réparation de climatiseurs d'automobile	PNUD
c)	Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : élaboration de la réglementation sur l'ozone et coopération régionale pour la mise en œuvre	PNUE
d)	Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes: programme de sensibilisation sur l'élimination des SAO en vertu du Protocole de Montréal	PNUE
e)	Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes: programme de formation des formateurs pour les agents de douane et du maintien de l'ordre	PNUE
f)	Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes: programme de formation des formateurs pour le secteur de l'entretien en réfrigération	PNUE
g)	Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes: amélioration des aptitudes techniques et renforcement des capacités en matière de gestion des équipements utilisant les halons	PNUE
h)	Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes: surveillance de la mise en oeuvre du plan	PNUE

ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION	Bureau national de l'ozone
---	----------------------------

**DERNIÈRES DONNÉES DÉCLARÉES SUR LA CONSOMMATION DES SAO À ÉLIMINER GRÂCE AU PROJET
A : DONNÉES RELATIVES À L'ARTICLE 7 (TONNES PAO, 2003, EN DATE DE FÉVRIER 2005)**

Non encore communiquées			
-------------------------	--	--	--

B : DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (TONNES PAO, 2004, EN DATE DE FÉVRIER 2005)

Nom de la SAO	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité
CFC-12	Réfrigération 0,165			

Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes PAO)	
--	--

AFFECTATIONS DANS LES PLANS D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS	(a) - (h)	Financement (\$US)	Élimination – tonnes PAO
		298 400	1

TITRE DUPROJET :	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)	(h)
Consommation de SAO par l'entreprise (tonnes PAO):	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	170 kg	n/d	n/d
SAO à éliminer (tonnes PAO):	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/
SAO à introduire (tonnes PAO):	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d
Durée du projet (mois):	24	18	12	24	12	18	24	36
Montant initial demandé (\$US):	200 000	97 500	20 000	30 000	55 000	29 000	25 000	30 000
Coût final du projet:								
Coûts différentiels d'investissement (\$US)								
Coûts pour les imprévus (10 %) (\$US)								
Coûts différentiels d'exploitation (\$US)								
Coûts différentiels d'exploitation (\$US)	100 000	69 000	20 000	20 000	55 000	29 000	20 000	30 000
Participation locale au capital (%) :	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d
Élément d'exportation (%) :	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d
Subvention demandée (\$US) :	100 000	69 000	20 000	20 000	55 000	29 000	20 000	30 000
Rapport coût efficacité (\$US/kg) :	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d
Coûts d'appui à l'agence d'exécution (\$US) :	9 000	6 210	2 600	2 600	7 150	3 770	2 600	3 900
Coût total du projet pour le Fonds multilatéral (\$US):	109 000	75 210	22 600	22 600	62 150	32 770	22 600	33 900
Financement de contrepartie confirmé (O/N) :	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d
Financement de contrepartie confirmé (O/N) :	O	O	O	O	O	O	O	O
Échéances de surveillance incluses (O/N) :								
RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT*								Pour examen individuel

* Doit être conforme aux limites fixées par le Protocole de Montréal pour 2005 et 2007 (la consommation de base de CFC est 171 kg de PAO)

DESCRIPTION DU PROJET

Historique

1. Le Gouvernement du Bhoutan a soumis une proposition de projet de plan de gestion des frigorigènes (PGF) au Comité exécutif pour examen à sa 45^e Réunion.

Consommation des SAO

2. Sur la base d'une étude de la consommation des SAO menée en 2004-2005 pendant la préparation du programme pays/plan de gestion des frigorigènes du Bhoutan, la consommation totale de CFC a été estimée à 0,165 tonne PAO utilisée pour l'entretien des équipements de réfrigération. La consommation de base de CFC pour le Bhoutan est 0,171 tonne PAO.

3. En 1997, le Département de l'Aviation civile a importé 270 kg de halons, tandis que Ferro Alloys Limited du Bhoutan a importé un total de 14 litres de CTC entre 2001 et 2003.

4. Une importante quantité de CFC consommée au Bhoutan provient de l'Inde; en outre, la majeure partie des CFC utilisés au Bhoutan est fournie par une compagnie qui est installée en Inde. Étant donné que les frontières entre les deux pays sont ouvertes et que les activités économiques du Bhoutan sont concentrées autour des villes frontalières, la demande de CFC du Bhoutan est assurée à travers le service et l'appui technique des villes frontalières indiennes. Cette situation prévaut non seulement pour les SAO, mais aussi pour plusieurs autres produits et services utilisés au Bhoutan.

Cadre politique

5. Le Gouvernement du Bhoutan est en train d'adopter des lois pour contrôler les SAO par le biais des services juridiques et par l'enregistrement de tous importateurs/utilisateurs finaux de CFC du Bhoutan.

Équipements de réfrigération et secteur de l'entretien

6. Le Bhoutan importe les réfrigérateurs domestiques essentiellement de l'Inde, de la Thaïlande et de Singapour. Depuis 2001, tous les réfrigérateurs domestiques importés de l'Inde sont sans CFC. La principale raison en est l'interdiction en Inde, de la fabrication des réfrigérateurs utilisant le CFC depuis le 1er janvier 2003.

7. Le climat froid du Bhoutan a eu pour conséquence l'utilisation limitée des systèmes de réfrigération commerciale. A l'exception d'un nombre très limité de congélateurs bahut le CFC qui avaient été importés de Singapour en 2004, la plupart des équipements de réfrigération commerciaux importés au Bhoutan sont sans CFC. Lors de l'étude pour la préparation du projet du plan de gestion des frigorigènes, les principaux intervenants ont été sensibilisés sur la nécessité de ne pas importer les congélateurs utilisant le CFC (on pense que cette mesure devra être effective à partir de 2005).

8. La majeure partie de la consommation de CFC est destinée au sous-secteur de la réfrigération industrielle où 83 kg PAO de CFC-12 sont utilisés pour l'entretien de tous les systèmes (le volume total des frigorigènes de l'ensemble des systèmes de réfrigération

industrielle est 323 kg). La plupart des équipements ont été installés avant 1995. La plupart des systèmes de réfrigération industrielle installés plus récemment utilisent le HCFC-22 ou d'autres frigorigènes sans CFC.

9. On compte au Bhoutan 15 ateliers d'entretien en réfrigération qui emploient chacun de un à trois techniciens. Il y a également 12 techniciens d'entreprise qui assurent l'entretien des systèmes de réfrigération industrielle. Les techniciens en entretien sont surtout concentrés dans les deux principales villes du Bhoutan (Phentsholing et Thimphu).

10. La plupart des techniciens d'entretien ont reçu une formation sur le tas. Certains d'entre eux ont aussi reçu une formation technique en Inde, étant donné que les fabricants indiens de réfrigérateurs occupent une partie importante du marché de réfrigérateurs du Bhoutan.

11. La consommation de CFC pour l'entretien des équipements de réfrigération domestique et commerciale est très faible en raison du nombre limité des systèmes à base de CFC qui existent actuellement au Bhoutan. En outre, on s'attend à un arrêt de l'utilisation du CFC-12 pour l'entretien des équipements de réfrigération commerciale dans un proche avenir, étant donné la courte espérance de vie des équipements qui sont généralement traités sans ménagement. On estime que 25% des systèmes de réfrigération sont réparés en Inde.

12. Récemment, les équipements de réfrigération que l'on réparait jusqu'ici et qui étaient encore sous garantie, ont été reconvertis aux frigorigènes sans CFC. A cet effet, des techniciens en réfrigération sélectionnés dans les ateliers d'entretien ont été formés en Inde par les fabricants indiens de réfrigérateurs.

13. Les prix en cours des frigorigènes sont les suivants: 10 \$US/kg de CFC-12 et 8 à 10 \$US/kg de HFC-134a (varient en fonction des localités).

Sous projets dans le plan de gestion des frigorigènes

14. Le PNUD et le PNUE ont aidé le Gouvernement du Bhoutan pour la formulation d'un projet de plan de gestion des frigorigènes. Ce plan propose l'élimination de 0,145 tonne PAO de CFC d'ici 2007 à un coût total de 486 500 \$US, plus des frais d'agence de 51 345 \$US.

15. Le plan de gestion des frigorigènes comporte les activités suivantes:

- a) Elaboration de la réglementation et mise en œuvre du projet d'appui (20 000\$US): Cette activité a pour but de finaliser la réglementation sur la surveillance et le contrôle de la fourniture et de la consommation des SAO au Bhoutan, et aussi de promouvoir le dialogue dans la sous région sur le contrôle et la réglementation du commerce des SAO à travers les frontières;
- b) Programme de sensibilisation sur l'élimination des SAO (30 000 \$US): Cette activité a pour but la sensibilisation de groupes cibles spécifiques sur l'élimination des SAO, ainsi qu'une plus grande compréhension de la réglementation du pays sur les SAO. Le matériel de sensibilisation régionale déjà disponible sera utilisé pour cette activité;

- c) Programme de formation des formateurs pour les agents de douane et de maintien de l'ordre (55 000 \$US): Cette activité a pour but d'assurer la formation des agents de douane et des autres agents du maintien de l'ordre sur: les mesures politiques et la réglementation sur le commerce des SAO; l'impact des activités des projets existant sur la consommation des SAO; les méthodes de lutte et de contrôle du commerce illicite des SAO à l'intérieur du pays; les rôles de chaque service et la nécessité de la coopération entre les services pour contrôler les mouvements illicites des SAO; la coordination internationale surtout dans la région, indispensable dans la lutte contre le commerce illégal des SAO;
- d) Programme pour le secteur de l'entretien en réfrigération (29 000 \$US): Cette activité a pour but d'offrir aux techniciens d'entretien et de maintenance des équipements de réfrigération, une formation pour améliorer les bonnes pratiques en entretien; les questions de politiques et de réglementation en vertu du Protocole de Montréal, et leur impact sur le secteur de la réfrigération ; la conversion des équipements de réfrigération et l'utilisation des frigorigènes sans CFC; les pratiques d'entretien dans les systèmes sans CFC; la récupération et le recyclage des frigorigènes; la constitution de réseau avec les techniciens des régions frontalières du Bhoutan et de l'Inde;
- e) Programme pilote pour la conversion à la technologie sans CFC par les utilisateurs finaux du secteur de la réfrigération (200 000 \$US): Cette activité vise à fournir l'assistance technique et à chercher le financement pour les entreprises d'entretien et les utilisateurs finaux, en vue de la conversion des équipements de réfrigération domestique, commerciale et industrielle existant qui utilisent le CFC, aux frigorigènes sans CFC;
- f) Appui en équipements aux entreprises d'entretien en réfrigération et de climatiseurs d'automobile (97 500 \$US): Cette activité a pour but de fournir un appui en équipements aux ateliers d'entretien des systèmes de réfrigération et des climatiseurs d'automobile, afin de promouvoir les pratiques améliorées et plus efficaces dans le domaine de l'entretien, ce qui permettra de réduire les émissions et l'utilisation des frigorigènes et de contribuer ainsi à la réduction de l'ensemble de la consommation de CFC;
- g) Renforcement des capacités et échange d'information sur la gestion des halons (25 000 \$US): Cette activité vise à instituer un plan national de gestion des halons qui permettra au Bhoutan de réduire sa consommation des halons et d'élaborer une stratégie de conformité pour un programme d'élimination totale des halons; l'introduction d'une réglementation qui inclura un code de conduite pour les utilisateurs de halons; l'identification des principaux utilisateurs des halons; le maintien des quantités nécessaires pour répondre aux besoins stratégiques des utilisations essentielles;
- h) Surveillance de la mise en œuvre du projet du plan de gestion des frigorigènes (30 000 \$US): Cette activité a pour but de fournir un appui au Bureau de l'ozone pour surveiller et contrôler la mise en oeuvre de toutes les activités proposées dans le projet relative à ce plan.

Coopération Sud-Sud

16. Il est indiqué dans le programme pays/plan de gestion des frigorigènes du Bhoutan que l'Inde a convenu de fournir l'appui au Bhoutan dans les domaines suivants:

- a) Le Bhoutan et l'Inde vont coopérer par l'intermédiaire des autorités compétentes de leurs états frontaliers afin de réglementer les mouvements des SAO et des systèmes de réfrigération utilisant le CFC. Les producteurs indiens de CFC et d'équipements utilisant les SAO seront appelés à réglementer, par l'intermédiaire de leurs représentants aux frontières, les entrées de CFC et des équipements utilisant les SAO, afin de respecter les exigences des quotas du Bhoutan;
- b) Les responsables de l'ozone du Bhoutan et de l'Inde échangeront les informations sur les permis d'exportation et d'importation des SAO. Un groupe de travail comprenant les responsables de l'ozone et des services de douane des deux pays sera constitué pour surveiller le commerce à la frontière. L'Inde est disposée à recevoir, avec l'aide du PNUE, deux responsables de l'ozone du Bhoutan pour une formation de trois jours à la Cellule de l'ozone, ce qui permettra un partage des expériences sur la mise en œuvre du Protocole de Montréal;
- c) Par l'intermédiaire de son autorité douanière, l'Inde fournira l'assistance technique au Bhoutan pour l'adoption d'un code harmonisé nécessaire à l'amélioration de ses pratiques en matière de douane. Aussi, l'Inde fournira au Bhoutan, avec l'aide du PNUE et à travers son Académie nationale de douane et de contrôle des stupéfiants, des personnes ressources et l'assistance technique pour le renforcement des capacités des agents de douane sur le commerce illicite des SAO. L'Inde a également convenu d'organiser un atelier de formation spécial des agents de douane à sa frontière avec le Bhoutan pour sensibiliser les agents de douane qui travaillent sur le terrain, avec l'aide du PNUE qui assure la mise en œuvre du programme de formation approuvé des agents de douane. En outre, l'Inde a accepté de fournir au Bhoutan, un identificateur pour aider les services de douane à effectuer les vérifications sur place.
- d) L'Inde fournira l'assistance technique pour la mise en oeuvre des programmes de formation approuvés des techniciens en réfrigération du Bhoutan, en fournissant les personnes ressources et en permettant à certains formateurs de participer au programme de formation organisés sous les auspices de National Service Sector Strategy de l'Inde, avec l'aide du PNUE;
- e) L'Inde a en outre accepté de demander aux compagnies indiennes qui produisent les équipement de réfrigération, de former les techniciens du Bhoutan en entretien et en conversion des équipements de réfrigération utilisant le CFC; et
- f) L'Inde a enfin convenu de fournir l'assistance technique au Bhoutan pour le renforcement des capacités, la formation et la mise en oeuvre de la réglementation à travers des arrangements conjoints de travail. Cette assistance viendra s'ajouter au soutien industriel offert par les producteurs et distributeurs indiens du secteur de la réfrigération à l'industrie de l'entretien en réfrigération du Bhoutan.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

17. Le projet du plan de gestion des frigorigènes du Bhoutan a été soumis avec une lettre officielle du Gouvernement de ce pays par laquelle le Gouvernement s'engage à réaliser, sans demander un financement supplémentaire, au moins 50% de réduction de sa consommation de CFC d'ici 2005 et 85% d'ici 2007.

Communication des données

18. Le Gouvernement du Bhoutan a soumis son programme pays/proposition de projet de plan de gestion des frigorigènes à la 45^e Réunion du Comité exécutif pour examen, conformément à la Décision 22/24. Dans son examen du programme pays du Bhoutan (UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/45), le Secrétariat a soulevé des questions relatives à la communication des données par le Bhoutan en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal. Par la suite, le PNUE a informé le Secrétariat que, le 15 février 2005, le Gouvernement du Bhoutan avait transmis les données de sa consommation des SAO au Secrétariat de l'ozone.

19. Le Secrétariat a souligné que la réduction du niveau de consommation de CFC proposée par le Gouvernement du Bhoutan pourrait être difficile à réaliser, aucune activité d'élimination n'ayant été approuvée à ce jour pour le Bhoutan. Le Secrétariat a été informé que le Bhoutan a déjà pris les mesures préliminaires pour coordonner la mise en oeuvre de la réglementation sur les SAO et du système de permis, afin d'assurer la conformité du pays au niveau de consommation autorisé pour 2005, et pour réaliser l'étude de faisabilité de la conversion des équipements de réfrigération industrielle dans le pays, comme le stipule la proposition du plan de gestion des frigorigènes.

Réglementation sur les SAO

20. À sa 43^e Réunion, le Comité exécutif a alloué 60 000 \$US au PNUE et au PNUD pour aider le Gouvernement du Bhoutan à préparer le programme pays et la proposition de projet de plan de gestion des frigorigènes, étant entendu qu'au moment de la soumission du programme pays/projet de plan de gestion des frigorigènes, le projet de législation sur les SAO devait être rédigé (conformément à la Décision 31/48). Le Gouvernement du Bhoutan est actuellement en train de préparer et de mettre en oeuvre la réglementation sur la surveillance et le contrôle des utilisations des SAO dans le pays.

21. Le PNUE a souligné que le Bhoutan est en train d'élaborer sa première loi sur l'Environnement; toutefois, le pays a déjà mis au point un projet de système de permis pour les SAO et est en train de publier un communiqué gouvernemental interdisant les importations d'équipements à base de SAO. Le projet de système de permis a fait l'objet de consultation lors d'un atelier avec les intervenants organisé le 13 janvier 2005 et est en cours de promulgation par les services juridiques. Il devient nécessaire à ce stade d'examiner ce système en détail avec les services chargés de son application, afin d'assurer une bonne compréhension et une bonne coordination, et par la même occasion, enregistrer tous les importateurs et utilisateurs finaux de CFC du Bhoutan.

Coût du projet de plan de gestion des frigorigènes

22. Le Secrétariat a exprimé d'importantes réserves au PNUD et au PNUE sur le niveau de financement total demandé pour la mise à jour du plan de gestion des frigorigènes (486 500 \$US) pour l'élimination de 0,145 tonne PAO de CFC d'ici 2007. Par comparaison, le Secrétariat a noté que le coût de la mise en place d'une banque de 2 tonnes de frigorigènes sans CFC qui pourraient être utilisés pendant les 12 à 15 prochaines années comme produit de remplacement pour l'entretien des équipements de réfrigération à base de CFC existant dans le pays, reviendrait à moins de 80 000 \$US, si l'on se base sur le prix du frigorigène direct qui est de 20 \$US/kg, des équipements de stockage, des frais de stockage et de gestion.

23. Le rapport coût efficacité n'est pas un outil approprié pour les pays à faible volume de consommation et n'a pas été utilisé comme base pour l'établissement des coûts différentiels autorisés pour les plans de gestion des frigorigènes de ces pays. Cependant, pour l'information des membres du Comité exécutif, la valeur théorique du rapport coût efficacité du plan de gestion des frigorigènes du Bhoutan est 3,355 \$US/kg.

24. Après examen du programme pays/plan de gestion des frigorigènes du Bhoutan, de la description des équipements de réfrigération et du secteur de l'entretien du Bhoutan présentée dans ce document, le Secrétariat a noté:

- a) Le très faible niveau de consommation de CFC (165 kilogrammes PAO);
- b) Le nombre très limité des systèmes de réfrigération utilisant le CFC dans le pays;
- c) Le fait que l'entretien d'environ 25% des systèmes de réfrigération se fait en Inde;
- d) Le nombre relativement petit des systèmes de réfrigération commerciale et industrielle pour lesquels la conversion aux équipements sans CFC est techniquement et économiquement viable. Sur les 15 systèmes de réfrigération industrielle que compte le Bhoutan, deux seulement sont relativement neufs (un a été installé en 1998 et l'autre en 2003). Le plus grand système de réfrigération industrielle se trouve à la Food Corporation du Bhoutan (avec une charge d'entretien de 24 kg de CFC-12 par an) et avait été installé en 1982.
- e) Le nombre relativement important des équipements de réfrigération domestique, commerciale et industrielle sans CFC qui ont été introduits dans le pays au cours des quatre dernières années;
- f) La formation qui a déjà été dispensée aux techniciens en réfrigération du Bhoutan par les fabricants indiens de réfrigérateurs, pour la reconversion des équipements de réfrigération;
- g) Le volume potentiel de CFC à récupérer est nul (c'est-à-dire que la majeure partie de CFC utilisé est destinée à l'entretien des réfrigérateurs domestiques et d'un très petit nombre de systèmes de réfrigération commerciale et industrielle);
- h) Environ 270 kg de halons ont été importés en 1997. Bien qu'un très faible volume de halons ait été importé plus de sept ans auparavant, 25 000 \$US ont été

demandés pour le renforcement des capacités et l'échange des informations sur la gestion des halons; et

- i) L'assistance offerte par le Gouvernement de l'Inde au Bhoutan en tant que partenaire commercial pour le renforcement des capacités, la sensibilisation et l'appui pour la mise en oeuvre de la réglementation dans les régions frontalières (tel qu'indiqué au paragraphe ci-dessus sur la coopération Sud-Sud).

25. Compte tenu des observations qui précèdent, et bien que le système de permis sur les SAO ne soit pas encore opérationnel (conformément à la Décision 38/64), le Secrétariat a suggéré que le projet de plan de gestion des frigorigènes du Bhoutan soit soumis sous forme d'un projet de gestion d'élimination finale à un coût total n'excédant pas 120 000 \$US.

26. Le Secrétariat a indiqué que, par comparaison, les niveaux de financement approuvés par le Comité exécutif pour les pays à faible niveau de consommation similaires au Bhoutan se situaient entre 65 000 et 81 000 \$US pour les pays de la stratégie des états insulaires du Pacifique, ou 175 000 \$US pour la mise à jour du plan de gestion des frigorigènes du Cap-Vert avec une consommation totale de CFC de 1,8 tonnes PAO. Le Secrétariat a également noté que le niveau de financement total que le Comité exécutif a approuvé pour l'élimination totale de CFC dans les pays à faible volume de consommation ayant une consommation de base de CFC plus importante que le Bhoutan, sont : 221 700 \$US pour Antigua-et-Barbuda dont la consommation de base de CFC était 10,7 tonnes PAO; 266 610 \$US pour le Lesotho avec une consommation de base de 5,1 tonnes PAO; et 468 555 \$US pour la Namibie avec une consommation de base de CFC de 21,9 tonnes PAO.

27. Le Secrétariat a également suggéré que le Projet de gestion d'élimination finale pourrait s'appuyer sur les types d'activités suivantes :

- a) Assistance supplémentaire au Gouvernement du Bhoutan pour lui permettre de mettre en place et d'appliquer un système de permis pour contrôler les importations de toutes les SAO et de tous les équipements utilisant le CFC (importations provenant essentiellement de Singapour);
- b) Programme de formation pour 30 ou 40 techniciens en réfrigération dans le pays, notamment en matière de frigorigènes directs et de conversions rentables, s'il y a lieu;
- c) Institution d'une procédure favorable aux importations des frigorigènes directs sans CFC;
- d) Fourniture d'outils d'entretien de base aux 15 ateliers d'entretien en réfrigération installés dans le pays (à l'exclusion des équipements de récupération et de recyclage) (il faudra re-évaluer les avantages qu'il y aurait à inclure quelques unités de récupération et de recyclage pour l'ensemble du secteur de l'entretien en réfrigération);
- e) Assistance aux utilisateurs qui consommaient de petites quantités de halons et de CTC dans le passé; et

- f) Mise en place d'une unité de surveillance et de gestion.

28. En réponse aux observations du Secrétariat, le PNUD et le PNUE ont indiqué qu'ils partagent les préoccupations du Secrétariat en ce qui concerne le coût global et que ces aspects avaient été débattus au niveau interne avant la soumission de la demande au Comité exécutif. Le PNUD et le PNUE ont soumis le plan de gestion des frigorigènes en tenant compte des éléments suivants :

- a) « Le pays a ratifié le plan de gestion à un moment très important en termes des exigences d'élimination de CFC. Le pays doit éliminer 50% de sa consommation en une année sans les mesures politiques nécessaires, le cadre institutionnel et la sensibilisation du public. Il a 10 mois pour mettre en œuvre des activités pour lesquelles des pays à volume de consommation similaire ont pris 5 à 10 ans;
- b) Le pays sera en situation de non-conformité si aucune activité de reconversion n'est entreprise immédiatement en 2005, ce qui peut ne pas paraître très rentable comparativement aux projets similaires approuvés pour les autres pays;
- c) Le pays a manifesté une très forte volonté politique au PNUE/PNUD, afin qu'ils mettent tout mettre en oeuvre pour l'aider à respecter les exigences de conformité de 2005, en minimisant les contraintes sur les utilisateurs finaux »;

29. En outre, « compte tenu de ce qui précède, le PNUD et le PNUE, en consultation étroite avec le Gouvernement du Bhoutan, ont développé un projet de plan de gestion des frigorigènes basé sur un minimum des exigences nécessaires pour le Bhoutan, conformément aux directives du Comité exécutif ».

30. En ce qui concerne la suggestion du Secrétariat de soumettre un projet de gestion de l'élimination finale, plutôt qu'un projet de plan de gestion des frigorigènes, le PNUD et le PNUE ont souligné que pour un nouveau Parti qui est en train de se familiariser avec les méthodes de contrôle des SAO, il ne serait peut-être pas souhaitable de soumettre un plan de gestion de l'élimination finale sans issue pour les futures demandes de financement, dans la mesure où le Bhoutan progresse au rythme de ses modalités de mise en œuvre. Le PNUD et le PNUE estiment qu'il serait important de revoir la situation en 2007, pour s'assurer que le pays s'est conformé à toutes les exigences du Protocole de Montréal.

31. À la suite des discussions avec le Secrétariat sur l'éligibilité et sur les questions liées au coût, le PNUD et le PNUE, en consultation avec le Gouvernement du Bhoutan (notamment le Ministre adjoint de la Commission nationale de l'Environnement), ont revu l'envergure et les coûts des sous projets, étant entendu que certains coûts de base ne dépendront pas du volume des SAO. Cependant, la portée de certains sous projets a pu être réduite.

32. La proposition du plan de gestion des frigorigènes révisée soumise par le PNUD et le PNUE est résumée dans le tableau ci-dessous :

Sous projets dans le PGF	Agence	Coût du PGF (\$US)		
		Initial	Révisé	Ajustement
Élaboration de la réglementation	PNUE	20 000	20 000	-
Programmes de sensibilisation	PNUE	30 000	20 000	(10 000)
Formation des agents de douane et du maintien de l'ordre	PNUE	55 000	55 000	-
Formation des formateurs/techniciens	PNUE	29 000	29 000	-
Programme pilote pour utilisateurs finaux	PNUD	200 000	100 000	(100 000)
Appui en équipements pour les ateliers d'entretien	PNUD	97 500	69 000	(28 500)
Gestion des halons	PNUE	25 000	20 000	(5000)
Surveillance de la mise en œuvre du PGF	PNUE	30 000	30 000	-
Total		486 500	343 000	(143 500)

33. Outre la proposition révisée soumise par le PNUD et le PNUE, le Secrétariat a reçu une lettre du Ministre adjoint de l'Environnement du Bhoutan par laquelle il demande un examen favorable du projet de plan de gestion des frigorigènes au niveau de financement révisé.

34. Le Secrétariat a noté que le Gouvernement du Bhoutan avait ajusté les coûts du projet de plan de gestion des frigorigènes à 343 000 \$US. Cependant, considérant les caractéristiques du secteur de l'entretien en réfrigération du Bhoutan (tel que décrit dans les paragraphes 2 à 13 du présent document); l'assistance supplémentaire que le Gouvernement de l'Inde, les producteurs d'équipements de réfrigération et les entreprises d'entretien en réfrigération indiens ont offert au Bhoutan pour l'élimination de sa consommation de CFC (paragraphe 16); les questions liées aux coûts soulevées par le Secrétariat (paragraphes 22 à 24) et au niveau de financement que le Comité exécutif a approuvé pour les pays à faible volume de consommation et ayant une consommation de base et une consommation réelle plus importantes (paragraphe 26), le Secrétariat pourrait recommander l'approbation d'un projet de plan de gestion de l'élimination finale pour le Bhoutan à un financement total de 120 000 \$US, tel qu'indiqué dans le paragraphe 25.

35. Le Secrétariat a également noté que, en vertu de la Décision 41/80, le projet de plan de gestion des frigorigènes du Bhoutan n'aurait pas dû être soumis pour examen par le Comité exécutif en raison des questions de coûts non résolues par le PNUD et le PNUE. Cependant, conscient de la nécessité de fournir une aide immédiate au Gouvernement du Bhoutan pour lui permettre de réduire sa consommation de CFC et réaliser ainsi les niveaux de consommation autorisés pour 2005 et 2007 tels qu'établis par le Protocole de Montréal, le Secrétariat a soumis le projet de plan de gestion des frigorigènes du Bhoutan pour examen par le Comité exécutif.

RECOMMANDATION

36. Il est demandé au Comité exécutif de voir s'il souhaite fournir l'assistance technique au Gouvernement du Bhoutan pour l'élimination de sa consommation de CFC sur la base de la proposition du Secrétariat mentionnée ci-dessus (c'est-à-dire un Plan de gestion d'élimination finale à un coût total de 120 000 \$US).